

UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy le 12 novembre 2020

Lettre ouverte à la Directrice de /'ARS Grand Est
et au Préfet de Meurthe-et-Moselle sur la situation vécue
par les professionnels de la santé, de l'action sociale et du

médico-social

Madame la Directrice, Monsieur le Préfet,

Plus personne ne peut nier aujourd'hui que nous nous trouvons une nouvelle fois dans une situation particulièrement dramatique et que l'affaiblissement des moyens humains, matériels et financiers dans notre secteur au fil des ans a grandement contribué à complexifier cette gestion de crise sanitaire sans égal.

Lors de la crise COVID du printemps dernier, nous avons été plongés au cœur des difficultés, aux côtés de nos collègues au plus près du terrain. Nous nous sommes également efforcés d'assurer nos mand ts de représentants syndicaux en sollicitant nos directions d'établissement (alertes, CHSCT, CSE-CSSCT Extraordinaires, ...) et nous avons régulièrement écrit au précédent directeur de l'ARS Grand Est et au précédent Préfet.

Ces remontées des professionnels, ce vécu, ces dysfonctionnements parfois, l'USD 54 les a tracés par écrit dans le but d'obtenir des actions correctives de nature à protéger à la fois nos collègues et les populations prises en charge dans des conditions particulièrement dégradées. Nous saluons d'ailleurs une nouvelle fois l'énergie et le dévouement des agents de la santé et de l'action sociale (social et médico-social) tout au long de cette « 1ère vague » éprouvante.

Toutefois, ce que nous ne pouvons que déplorer, c'est l'absence de réponse à nos courriers de l'époque, traduction du dialogue social quasi-abandonné voire méprisé depuis trop longtemps, à l'instar de nos métiers ...!

Ce n'est que lors de la mobilisation du 16 juin 2020 que l'Agence Régionale de Santé a reçu une délégation CGT qui a enfin pu évoquer de vive voix les difficultés de terrain de ce premier confinement et déposer un cahier revendicatif.

Les réponses du gouvernement ont été clairement insatisfaisantes et incomplètes. Le versement de la prime Covid est un exemple marquant quant à la disparité d'attribution de celle-ci et a été perçu par les professionnels en poste comme une non-reconnaissance du réel risque encouru et de leur engagement sur le terrain (distinction entre le social et le médico-social sans négociation avec les IRP dans la plupart des cas et fixation de critères d'attributions plus que contestables par les directions,) L'accord Ségur en est un autre : exclusion des collègues du médico-social, ...

Dès l'annonce du Président de la République le 28 octobre dernier, la CGT espérait donc qu'il pourrait y avoir eu une certaine prise en compte du bilan désastreux de la gestion de la crise printanière, que des leçons en avaient été tirées par nos directions et que nous saurions ensemble progresser pour l'intérêt général!

E-Mail: <u>usd.santeas.cgt54@gmail.com</u> - Page Facebook: @cgtsanteas54

Or, ce qui nous remonte depuis 15 jours par nos militants CGT, c'est qu'au contraire, rien n'a changé et que cela a même parfois empiré!

Les instances représentatives n'ont pas été consultées ou alors informées a minima, après de multiples relances syndicales.

Les dispositifs de protection élémentaires font encore quelquefois défaut.

On note également avec une certaine stupéfaction le décalage complet entre les annonces ministérielles et leur traduction effective au sein de nos structures.

L'épuisement professionnel des équipes- est là et les réponses apportées ressemblent de plus en plus à un sparadrap sur une jambe de bois. Nous pouvons dès à présent noter qu'à la suite de cette première vague, il y a eu une fuite des professionnels (secteur médical, social et médico-social) et de certains métiers par fatigue, lassitude, perte de sens au travail, reconversion professionnelle, L'attractivité de notre secteur d'activité est un sujet d'échanges avec les syndicats de salariés et les employeurs.

Au vu du contexte, l'USD 54 a donc pris la décision de vous adresser ce courrier et de vous détailler les incohérences, les risques, les attentes des professionnels, ... de sorte que vous puissiez intervenir pour leur apporter des réponses concrètes et efficaces.

1) Associer davantage les représentants des personnels

Trop souvent, les organisations syndicales et leurs représentants élus sont vécus comme des contraintes, les rencontres avec les instances comme de la perte de temps.

Cette vision managériale est non seulement erronée mais particulièrement dangereuse dans le contexte actuel. En effet, les représentants des personnels sont les mieux armés pour faire remonter les .problématiques de terrain contrairement aux directions, trop souvent engluées dans leur fonctionnement technocratique et leur raisonnement administratif.

La CGT vous demande qu'au cours de la prochaine semaine, chaque responsable de structure convoque en urgence un CHSCT ou un CSE - CSSCT extraordinaire mais aussi qu'au moins un représentant par organisation syndicale puisse être intégré aux réunions de cellules de cri'se.

2) <u>Améliorer les mesures de protection à l'égard des professionnels ainsi</u> que les protocoles sanitaires et fluidifier l'organisation du travail

Ce qui fait consensus dans tous les établissements que nous avons pu contacter, c'est que la priorité est de maintenir la continuité du travail, quoi qu'il en coûte! Or cette pratique jusqu'au-boutiste menée par des directions confrontées au manque de personnel n'est pas entendable non seulement, pour la CGT mais surtout au vu des recommandations ministérielles.

Ainsi, aucun travail sérieux n'a été effectué par les directions pour tenter de limiter les flux en donnant par exemple la priorité au télétravail (plusieurs fois martelé par Mme Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, comme n'étant pas une option!)

De nombreux collègues des services administratifs, des secrétaires, des professionnels de services dont l'activité sur le terrain peut être envisagée en télétravail, ..., se voient imposer de travailler en présentiel. Les raisons évoquées sont

E-Mail: <u>usd.santeas.cgt54@gmali.com</u> - Page Facebook: @cgtsanteas54

souvent liées à l'absence de mesures mises en place par l'employeur pour développer et encadrer correctement ce mode de travail à distance (conventions de télétravail, achats d'équipements et de logiciels, ...) Cependant, il s'agit aussi souvent de prétextes inacceptables surtout quand maintenir le travail en présentiel est de nature à exposer inutilement des travailleurs et de risquer ainsi une diffusion accrue du virus.

La CGT vous demande de mettre en place immédiatement le télétravail sur les postes de travail possibles, d'accélérer les contrôles, de solliciter l'appui de l'inspection du travail et d'ouvrir partout dans les établissements une réunion syndicats / Direction pour négocier des accords sur le télétravail.

En termes de protection des professionnels, il nous est encore signalé des difficultés pour les établissements à fournir notamment des masques FFP2 dans des cas qui pourtant ne devraient pas prêter à débat (cluster chez les personnes âgées à 3H Santé, soins en pédopsychiatrie au CPN lors de poses de sondes nase-gastriques, ...) Il nous est aussi fait état d'un traitement différencié avec des informations imprécises entre les professionnels de santé et les autres travailleurs concernant l'isolement des cas contacts. On demande à nos collègues de ne pas s'isoler et de continuer à travailler avec le masque!!! Ou comme à l'association Accueil et Réinsertion Sociale de se mettre en isolement avec un arrêt de travail du médecin et si ce n'est pas le cas d'opter pour la pose de congés annuels. Le risque soulevé étant que les salariés cas contact soient au travail pour ne pas perdre leur conquis en CA. Il semblerait qu'il y ait un revirement de la Direction concernant la pose de congés en mise en chômage partiel (attente de la diffusion de la note d'information DG de/'Ars).

Le principe de précaution et le contact-tracing sont clairement mis de côté.

La CGT vous demande de systématiser l'isolement de sécurité de 7 jours dans nos professions, si cas contact avéré sans perte de salaire.

Concernant les tests, même si le gouvernement s'est félicité du nombre réalisé depuis le printemps dernier, il serait intéressant de mettre en place dans les structures des dépistages de proximité (équipe mobile, tente installée par un labo, ...)
Les délais s'améliorent grandement pour obtenir les résultats mais les employeurs et services de santé au travail sont encore trop nombreux à renvoyer aux laboratoires de villes, les collègues devant réaliser un dépistage. Le délai pourrait encore se réduire au vu des nouveaux types de tests disponibles sur le marché.

La CGT vous demande de fournir en nombre, comme dans les EHPAD, des tests antigéniques (dits rapides) à chaque structure sanitaire, sociale ou médico-sociale du département 54.

3) Prendre des mesures RH en urgence

Le constat d'un manque de personnels et de l'exode massif des soignants, aides-soignants, personnels éducatifs, cet été et à la rentrée est désormais incontestable.

Nos établissements sont en grande difficulté pour attirer et fidéliser les professionnels. Des hôpitaux nous ont fait état **de démissions par dizaines, de ruptures conventionnelles, on ne compte plus les postes vacants** (CHRU de NANCY, CH de Lunéville, CPN, Ars,... et au CH de PAM où il y a carence d'aide-soignant de nuit)

Dans ce contexte est venu s'ajouter **l'odieuse discrimination faite par le Ségur à nos collègues du médico-social de la Fonction Publique Hospitalière** (MAS, CSAPA, foyers de l'enfance, ...) exclus de la revalorisation de 183 € parmois (CTI).

Cette pénurie de personnels, maintes fois dénoncée par la CGT ces dernières années, vient accroitre les risques psychosociaux des agents (on assiste ces derniers mois à une hausse alarmante des appels de détresse à nos permanences syndicales mais aussi sur la plateforme téléphonique de l'association SPS) L'accord Ségur ne réglera rien tant il est à mille lieues des attentes des professionnels de notre secteur.

Aujourd'hui, l'enjeu est bien de lutter contre l'épuisement professionnel des salariés en poste qui ont accumulé des balances horaires importantes et s'inquiètent du risque de se voir annuler des congés de fin d'année.

Or, ce ne sont pas les dispositifs prévus pour la majoration des heures supplémentaires ou l'indemnité pour congés non-pris qui vont régler ce problème d'un coup de baguette magique.

La CGT est également très préoccupée du sort fait à la << relève >> (les élèves en soins infirmiers) dont la formation a été sacrifiée au printemps, en les utilisant comme renfort aides-soignants dans les EHPAD ou en les affectant directement dans des services COVID. Les rémunérations ont été dérisoires (38 € par semaine pour les 2èm e année et 50 € pour les 3ème) Plongés sans matériel et sans bagage suffisant dans le combat contre la COVID, leurs périodes de stage ont non seulement été dénaturées mais bon nombre d'entre eux, jettent aujourd'hui l'éponge. La CGT a bien pris note de l'indemnité exceptionnelle que compte leur verser le Ministre de la Santé s'ils sont appelés comme renfort au cours de cette 2ème vague mais l'argent ne règle pas tout !

Les services RH de nos établissements font silence radio et laissent les professionnels sans réponse face à leur questionnement légitime.

La CGT vous demande donc quelles mesures sont prévues à l'échelle de notre département pour endiguer la crise, recruter et fidéliser. La CGT vous demande également d'autoriser les établissements à verser dès maintenant le CTI aux professionnels du médico-social de la FPH. La CGT revendique une hausse immédiate des salaires à hauteur de 20 °/4 et une revalorisation de nos grilles de classification dans le secteur social et médico-social.

4) <u>Assurer la plus grande vigilance dans l'organisation des prises en charge en mode dégradé</u>

Là encore, les constats de la 1ère vague sont sans appel : des patients ont arrêté de consulter, ont subi des retards considérables voire même des pertes de chance dans le traitement de leurs pathologies.

Nos collègues de psychiatrie ont vécu l'augmentation des files actives, une augmentation des consultations de nouveaux cas en addictologie, des ruptures de soins aux conséquences dramatiques,

Onapprend aujourd'hui que de nombreuses déprogrammations d'opération sont mises en œuvre pour libérer des lits et du personnel.

La situation est dangereuse d'autant que certaines possibilités de rediriger de la chirurgie vers l'ambulatoire sur les hôpitaux de proximité sont difficilement envisageables (à Lunéville, il ne reste plus que 6 IBODE pour les astreintes / à Toul, le directeur déprogramme aussi,)

Dans les EHPAD, plusieurs clusters ont été signalés, certains plus médiatisés que d'autres*, entraînant un renfermement de ces structures avec annulation des visites. Comme lors de la 1ère vague, la CGT souligne l'importance pour nos aÎnés de pouvoir conserver un lien avec leurs familles et ce pour éviter les syndromes de glissement bien connus.

(* omerta sur des décès au sein de Korian La Saulx à Laxou, des clusters sur Korian le Haut du Bois mais aussi sur St Charles Nancy, ...)

Dans les maternités, les contraintes imposées aux parturientes et à leur conjoint interrogent les professionnels placés dans des situations inconfortables. Par exemple, sur Majorelle, il est demandé aux sages-femmes de faire imposer le port du masque lors de l'accouchement. Il aura fallu plusieurs interpellations pour que le 10 novembre, le Ministre de la Santé communique une position officielle selon laquelle il ne s'agit que d'une recommandation et en aucun cas, d'une obligation.

Dans les CHRS, concernant les dispositifs d'hébergement et de mise à l'abri, la période hivernale a débuté avec un manque avéré de places pour confinement des personnes sans-abri. Il manquerait à ce jour 100 places d'hébergement.

La CGT vous demande quelles dispositions l'ARS a pris pour éviter qu'à cette 2ème vague ne s'ajoute une 3èm e autour de l'aggravation des pathologies psychiatriques et somatiques liées à ces reports de prise en charge, qu'ils soient du fait de l'institution ou des patients,

La CGT vous demande d'officialiser auprès des maternités la position sur le port du masque pour les parturientes mais également d'autoriser la proposition à chaque parturiente d'un test antigénique avant l'accouchement, au titre du principe de précaution,

La CGT demande l'ouverture de 100 places d'hébergement pour assurer la mise à l'abri des personnes à la rue et afin d'assurer la mise en œuvre du << reconfinement >> et de pérenniser ces places pour travailler sur un réel parcours d'insertion sociale,

La CGT demande des moyens humains supplémentaires pour pouvoir assurer le suivi des usagers en hébergement dédié Covid depuis mars 2020!

La CGT en appelle donc à vous une nouvelle fois pour soutenir le système de santé et d'action sociale meurthe-et-mosellan qui est en équilibre précaire mais également à exiger de nos managers plus de souplesse et d'empathie dans cette période trouble.

La CGT vous demande en outre un RDV en présentiel, en délégation restreinte, pour échanger plus avant et vous donner plus de détails le cas échéant.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'USD CGT54

Le secrétaire, Em anuel FLACHAT

(Tél: 06-10-70-41-48)

E-Mail: <u>usd.santeas.cgt54@ gmail.com</u> - Page Facebook: @cgtsanteas54